DLP 21-12-77005545

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD - PAS-de-CALAIS - PICARDIE"
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX - B.P. 355 - 62022 ARRAS Cédex - Tél.: 23.09.35

Rég. recettes Dir. Dép. Agric.
13, Grand-Place - 62022 ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL 60 F

~~Bulletin N° 109 20 Décembre 1977~~

ABONNEMENTS POUR 1978
AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Dans votre intérêt et pour faciliter notre travail, nous nous permettons d'insister auprès de tous : individuels, groupements ou sociétés sur la nécessité de renouveler dès MAINTENANT ET AU PLUS TARD POUR LE 15 FEVRIER votre abonnement aux Avertissements Agricoles.

Dès à présent, nous devons mettre en garde nos abonnés et leur signaler qu'il nous sera difficile d'assurer la continuité des avis à toutes personnes qui n'auraient pas renouvelé leur abonnement à la date du 28 Février 1977.

De plus, les notes successives de la Station, émises au cours d'une même campagne constituent un programme de traitements qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année.

NOTE IMPORTANTE : Nous devons rappeler à nos abonnés que, d'une manière générale, les opérations de transmission, enregistrement, comptabilité et mécanographie imposent la plupart du temps un délai de 2 à 3 semaines au moins et quelquefois plus. Il faut tenir compte de ces délais et souscrire l'abonnement suffisamment tôt si l'on désire recevoir les bulletins en temps voulu.

Ces raisons nous amènent à vous recommander de penser à renouveler SANS RETARD votre abonnement à notre Service pour éviter tous désagréments.

ATTENTION NOUVEAUX TARIFS

- ABONNEMENT ORDINAIRE permettant de recevoir les notes de la Station en un seul exemplaire et la revue Phytoma.. 60 F
- ABONNEMENT COLLECTIF à une même adresse : (plusieurs exemplaires du bulletin dans une même enveloppe et un seul exemplaire de Phytoma............... 60F + 40 F par série supplémentaire de bulletin.
- ABONNEMENT COLLECTIF GROUPE souscrit en général par une collectivité agricole au moyen d'une liste. Les bulletins sont servis individuellement à des adresses différentes (un exemplaire du bulletin expédié à chaque adresse individuelle et un exemplaire de la revue PHYTOMA à l'une des adresses au choix à préciser sur la liste) .... 60F + 50 F pour chaque exemplaire des bulletins servi individuellement à une adresse différente.
- ABONNEMENT COLLECTIF à plusieurs Stations d'Avertissements .... 60F + 50 F par station supplémentaire.

TOUS LES VERSEMENTS DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT ADRESSES A :

Monsieur le Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture
13, Grand'Place - B.P. 912 - 62022 ARRAS

- soit par virement postal au C.C.P. 57-01-50 LILLE,
- soit par chèque bancaire.

50 Ter

.../...

ATTENTION : NE JAMAIS OMETTRE DE PRECISER DANS LA PARTIE "CORRESPONDANCE" QUI DOIT OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNER LE CHEQUE ou LE VIREMENT.

- LA MENTION "AVERTISSEMENTS AGRICOLES",
- LE NOM, PRENOM et ADRESSE PRECISE et COMPLETE DE LA PERSONNE A LAQUELLE LES AVIS DOIVENT ETRE ADRESSES,
- LE NOMBRE D'EXEMPLAIRES DEMANDES.

LES GROUPEMENTS ET COLLECTIVES JOINDRONT EN MEME TEMPS QUE LE REGLEMENT LA LISTE DES BENIFICIAIRES DES BULLETINS (noms, adresses complètes et précises). INDIQUER LE NOM DE LA PERSONNE DEVANT RECEVOIR LA REVUE PHYTOMA.

L'abonnement enregistré avant le 1er Juillet 1977 n'est plus valable pour 1978.

Ce qui précède ne vous concerne pas :

- si vous recevez gratuitement les bulletins de la Station,
- si vous êtes abonné par une autre personne,
- si votre règlement a été enregistré après le 1er Juillet 1977.

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES

DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les personnes dont les noms suivent, lauréats du concours recevront par la suite une prime de 50 F.

Monsieur Michel DEFOSSEZ : 29 Rue Hotelorge - Le Maisnil - 59134 FOURNES EN WEPPES

Monsieur Marc DASSONVILLE - agriculteur - 62159 VAULX VRAUCOURT

Monsieur Jean-Pierre DERAM - agriculteur - Hautcour 62156 VIS EN ARTOIS

Monsieur Maurice OSTE - agriculteur - Rue des Foyers Hombleux 80400 HAM

Monsieur André SOUFLET - contremaître agricole - CROIX MOLIGNEAU 80400 HAM

Monsieur Jean François DANNAUD - C.A.P.V.A.M Moyenneville 60190 ESTREES SAINT DENIS

Nous les félicitons toutes et remercions tous ceux qui par leur envoi ont contribué à une meilleure connaissance des premières manifestations de la maladie.

L'Ingénieur d'Agronomie.

D. CALLU

C P P A P 533 A D